



NOTE AUX PRODUCTEURS

Cénac, le 7 juillet 2025

Chère Adhérente, cher Adhérent,

Compte tenu du très faible volume de production pour la récolte 2024 suite aux conditions climatiques (gel, pluies...) qui ont sensiblement affecté les trésoreries de vos exploitations

Le conseil d'administration, réuni le mercredi 2 juillet 2025, a décidé pour vous accompagner du

Versement d'une prime de soutien

Les fonds nécessaires à ce versement proviennent de réserves constituées dans la caisse de péréquation. Cette prime a été calculée à partir de vos apports facturés (hors déchets et écart de tri) sur la base des récoltes 2021, 2022 et 2023 afin de ne pas pénaliser les producteurs touchés par des accidents climatiques (grêle, canicule...) de 2024 :

0.18 € / kg de cerneau	sur les tonnages de la récolte 2021
0.07 € / kg de noix sèche	
0.05 € / kg de noix fraîche	

0.17 € / kg de cerneau	sur les tonnages de la récolte 2022
0.07 € / kg de noix sèche	
0.05 € / kg de noix fraîche	

0.18 € / kg de cerneau	sur les tonnages de la récolte 2023
0.07 € / kg de noix sèche	
0.05 € / kg de noix fraîche	

Le montant global de cette aide au niveau de la coopérative s'élève à environ : **832 000 €**.

Vous trouverez ci-joint les factures qui correspondent à ces versements.

Nous vous prions d'accepter, chère adhérente, cher adhérent, l'assurance de nos cordiales et dévouées salutations.

Le Directeur
Jean-Pierre TUNEU

Le Président,
Fabien Joffre